

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La municipalité s'occupe de l'attribution d'aides d'urgence, de l'étude d'un cas particulier, de vous mettre en relation avec une assistante sociale ou les services départementaux, mais également du portage de repas à domicile aux personnes âgées.

Pour toute information sur ces services, s'adresser en mairie.

Permanence : Mme Gwenael Uguen le mardi de 9 h 30 à 11 h et sur rendez-vous.